Saint-Christophe-de-Double

MAIRIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 JUIN 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christophe-de-Double, légalement convoqué en date du 6 juin 2025, s'est assemblé, en date du 12 juin 2025 à 18h00, à la mairie, sous la présidence de Martine LECOULEUX, Maire.

La séance est déclarée ouverte à 18h00.

Présent(e)s : Mme LECOULEUX Martine, Maire, MM. BERJONNEAU Jacques, M MESNIER David, M. ARNOUD Alain, Adjoints, M. COUTAUD Yannick, Mme CABIROL Sandrine, MM. BRULATOUT Damien, NOEL Michel, HORRU Jean-Michel, conseillers municipaux.
Absents / Excusés : Mme PILLET Anne-Sophie, MM. LAFOURCADE Jean-Claude, MICHENAUD Christophe

M. MESNIER David a été élu secrétaire.

QUORUM ATTEINT	
Conseillers Municipaux en exercice :	12
Conseillers Municipaux présents :	9
Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir :	0
Conseillers Municipaux absents et/ou excusés :	3

ORDRE DU JOUR :

- 🕮 Admission en non-valeur
- 🕮 Plan de financement travaux Logements Sociaux *(dossier reporté)*
- 🕮 Tarif services périscolaires
- 🕮 Location du SNACK « Le Petit Doubleaud »
- 🕮 Travaux en cours
- 🕮 Questions et Informations diverses

Le Conseil Municipal, ADOPTE, à l'unanimité des membres présents, après lecture, le procès-verbal établi à la suite de la séance du 14 mai 2025.

1. Admission en non-valeur

Sur présentation d'un état récapitulatif des sommes non recouvrées par le Trésorier, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : **DÉCIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des sommes suivantes :

Sur le budget Logements Sociaux: Exercice 2016 - montant : 1658.70 €

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1658.70 euros sur le budget logements sociaux.
Les crédits seront prélevés à l'article 6541 en dépenses aux budgets de l'exercice en cours.

Vote :

Pour	9
Contre	0
Abstention	0

2. Tarifs et règlements services périscolaires

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,
Considérant que les menus sont élaborés sous contrôle d'une diététicienne ;
Considérant que les repas de la cantine scolaire sont livrés par SARL CHEVRIER en liaison froide et réchauffés sur place ;
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de fixer à compter du 1er septembre 2025 le tarif du prix des repas pris à la cantine scolaire municipale pour l'année scolaire 2025/2026 comme suit :

Bénéficiaire	Enfant	Adulte
Tarif :	**3.50 €**	**6.50 €**

- **APPROUVE** les règlements intérieurs ci-joints :
  - ✓ de la restauration
  - ✓ de la garderie périscolaire
- **PREND ACTE** du règlement intérieur applicable établi par la Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI), responsable des transports scolaires sur son territoire en sa qualité d'Autorité Organisatrice de premier rang (AO1).

Vote :

Pour	9
Contre	0
Abstention	0

3. Location du SNACK « Le Petit Doubleaud »

Madame le Maire propose à l'assemblée de réglementer les modalités d'utilisation du SNACK à la base de loisirs pour donner suite à la demande de location par des particuliers.
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2144-3 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal DECIDE :

De fixer les prix de location du SNACK « Le Petit Doubleaud » qui seront applicables à compter du 1er juillet 2025 comme suit :

- Utilisation par un administré domicilié sur la commune pour un usage familial : **100 €.**

➢ Utilisation pour les besoins communaux, les activités municipales ou par les associations locales à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général : mise à disposition **gratuite.**

Vote :

Pour	9
Contre	0
Abstention	0

4. Questions et Informations diverses

- **PLUI – HD :** Pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat Déplacement, le Président de La Cali signale que l'ensemble des avis des personnes publiques associées a bien été reçu ; L'avis de l'Etat est très circonstancié, et développe des réserves sur une soixantaine de pages pour le territoire. L'enquête publique relative au PLUI-HD se déroulera du **29 septembre au 7 novembre,** 14 sites ont été retenus à l'échelle du territoire pour accueillir les commissaires enquêteurs dont Les Eglisottes, St-Seurin-sur-l'Isle, St-Médard-de-Guizières

- **Travaux divers** : Des pins seront abattus au lac pour raisons de sécurité. Le désherbage des caniveaux et trottoirs est commencé avec l'appareil à air pulsé. Les parkings de l'aire de camping-car ont été réalisés en régie. L'agent en service civique écologique a plusieurs projets à l'étude, notamment la mise en place d'un hôtel à insectes avec les enfants de l'école. Elle assure également l'entretien des massifs, et a planté un mini potager devant la supérette API.

- **Cimetière communal**: Les délais de régularisation étant écoulés, une relance sera faite malgré tout auprès des familles connues qui n'ont pas encore répondu pour les concessions sans titres

- **Agriculture :** Guillaume LAFON « Ah mes légumes oubliés » s'est associé à trois maraichers et organise une vente directe à la ferme le mardi soir, et prévoit une journée portes ouvertes.

- **Culture :** Trois artistes locales exposeront en juillet : Monique Bazile, Liliane Bouvry, et Hélène Autier ; L'église sera ouverte pour les journées du patrimoine de pays les 27/28 juin.

- **Espace culturel** : Une visite commission de sécurité de la préfecture est prévue le 16 juin.

- **Affaires scolaires** : La Fête de l'école aura lieu le 24 juin à 18h15 avec spectacle des enfants. Le versement de la réserve parlementaire accordée la 13 juin 2016 pour des travaux de chauffage et menuiseries de l'école a été demandé trop tard. Un recours gracieux est déposé.

- **Recensement 2026 :** Le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 26.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 19h45.

Prochain Conseil Municipal
MARDI 29 JUILLET 2025 à 18H00

Le texte des délibérations adoptées lors de cette séance du Conseil Municipal sera publié au ***registre des délibérations*** *de la Mairie* de *Saint-Christophe-de-Double ainsi que sur le site web communal :* ***www.saintchristophededouble.fr***

Ces délibérations sont librement consultables en Mairie aux horaires habituels d'ouverture.

La Maire, Le Secrétaire de séance,

Saint-Christophe-de-Double